



COMMUNE
DE
Saint-Christophe-du-Ligneron
85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 5 Septembre 2022 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Éliisa GIRAUDEAU, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU et Nathalie POTÉREAU.

Absents et excusés : Mmes et MM. Claudine CHARRIER, Florent DELCLOS (pouvoir à Thierry RICHARDEAU), Erwan MAILLOT, Sébastien SEGRET et Annabelle MERLET.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LABOUR.

Le compte-rendu de la réunion du 11 Juillet 2022 est approuvé.

Monsieur le Maire remercie celles et ceux qui dès 20 h ont participé à la visite de l'Espace Culture & Vous, sous la houlette de Monsieur Jacques RIGALLEAU, après les différents travaux d'aménagement ayant permis d'intégrer provisoirement depuis le début de l'année 6 nouveaux professionnels de santé médicaux et paramédicaux, ainsi que FRANCE SERVICES.

➤ **Suppression à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la suppression du point suivant :**

- Espace Culture & Vous - Convention d'Occupation Professeur d'Anglais.

➤ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants :**

- SYDEV - Effacement réseau et Éclairage Public Rue des Prairies
- Budget Principal - Décision modificative 2
- Lotissement ÉcoQuartier « La Brosse » - Devis Géomètres
- Conseil de Développement
- FPIC

↳ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

➤ **Redevance incitative**

Monsieur le Maire nous fait part de la communication prévue auprès des particuliers et des professionnels.

Il est convenu qu'une rencontre soit organisée avec Challans Gois début octobre, ouverte au public ligneronnais, afin d'échanger sur ce nouveau mode de tarification. L'organisation, notamment le recueil des questions, est confiée à Monsieur Olivier QUAIREAU.

➤ **Conseiller numérique France Services**

Monsieur le Maire nous fait part des permanences de Madame Anne CANTIN, nouvelle conseillère numérique, qui auront lieu dans le local réservé à France Services à l'Espace Culture & Vous : semaines paires le mercredi de 13 h 30 à 17 heures sur rendez-vous.

➤ **Conseil de Développement**

Monsieur le Maire nous fait part de la relance en particulier auprès des jeunes 18-26 ans. Les inscriptions seront closes le 14 septembre.

➤ **FPIC**

Monsieur le Maire nous fait part de l'évolution du FPIC. En effet, Challans Gois est devenue contributrice et non plus bénéficiaire. Par conséquent, dès cette année, notre recette communale sera divisée par deux, soit 30 720,00 €.

↪ **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT**

➤ **Numérotations des rues :**

- **Rue du Puits Chalon** : suite à une division de parcelle, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer les numéros**, comme suit : **28 A et 28 B Rue du Puits Chalon**.

- **Route de la Grande Brosse** : suite à une division de parcelle, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer le numéro**, comme suit : **5 Bis Route de la Grande Brosse**.

- **Rue du Stade** : suite à une division de parcelle, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer le numéro**, comme suit : **11 Bis Rue du Stade**.

- **Rue du Bureau** : suite à une division de parcelle, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer le numéro**, comme suit : **24 Bis Rue du Bureau**.

➤ **Cession parcelle Allée de la Croix Blanche à Monsieur Sébastien LABAUNE**

Suite à la **demande de M. Sébastien LABAUNE**, ayant son activité sur la ZA La Joséphine 8 Allée de la Croix Blanche à St Christophe du Ligneron et vu l'avis du Domaine en date du 27 Janvier 2022, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de lui céder une parcelle cadastrée section YN n° 309, d'une superficie de 218 m², au prix de 11,00 € le m² soit un montant de 2 398,00 € et précise** que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **Cession parcelle Allée du Val Fleuri à Monsieur et Madame Vincent AH-YOU**

Suite à la **demande de M. et Mme Vincent AH-YOU**, domiciliés 7 Allée du Val Fleuri à St Christophe du Ligneron et vu l'avis du Domaine en date du 1^{er} Juin 2022, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de céder une parcelle d'espaces verts d'une superficie d'environ 50 m², au prix de 25,70 € le m² et précise** que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

➤ **Cession parcelles au lieu-dit « Les Ardières » à Monsieur Hyacinthe ROBIN**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 Janvier 2022, Monsieur Jean-Claude BIRON nous avait fait part de la demande de Monsieur Hyacinthe ROBIN, représentant de l'EARL ELEVAGE DES ARDIERES, demeurant au lieu-dit « Les Ardières » à St Christophe du Ligneron, pour l'acquisition de parcelles (voies communales), jouxtant son exploitation.

Après renouvellement de sa demande et sur proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal **accepte, à la majorité, d'échanger les parcelles cadastrées section ZB n° 62 en totalité et n° 78 en partie, situées au lieu-dit « Les Ardières » par un tronçon (chemin pédestre) leur appartenant, sous réserve d'un engagement écrit de Monsieur Hyacinthe ROBIN**.

Étant donné que les riverains jouxtant ces voies sont concernés par cette cession, le Conseil Municipal **décide, à la majorité, de lancer une enquête publique et de désigner un Commissaire Enquêteur**.
Résultat du vote à main levée : 18 votants, 17 pour et 1 abstention.

➤ Taxe d'Aménagement 2023

Le Conseil Municipal, par **délibération en date du 3 Novembre 2014, a décidé d'instaurer le taux de la Taxe d'Aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire, à compter du 1^{er} Janvier 2015. À compter de 2018, le taux a été fixé à 3 % et au 1^{er} Janvier 2022 une exonération de plein droit pour les stationnements a été instituée.**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'ordonnance n° 2022-883 du 14 Juin 2022 qui stipule que la liquidation de la taxe d'aménagement est transférée à la Direction Générale des Finances Publiques, à compter du 1^{er} Janvier 2023. Celle-ci précise que les délibérations relatives à la taxe d'aménagement seront prises avant le 1^{er} Juillet pour une application au 1^{er} Janvier suivant (précédemment avant le 30 Novembre). Toutefois l'article 12 de l'ordonnance prévoit des dispositions transitoires pour l'année 2022, les délibérations de la TA peuvent être prises jusqu'au 1^{er} Octobre 2022.

Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 3 %, à compter du 1^{er} Janvier 2023.**

➤ Lotissement ÉcoQuartier « La Brosse » - Devis Géomètres

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le devis du Cabinet GÉOUEST de La Roche sur Yon pour les missions suivantes :** Piquetage et bornage des voies et emprises publiques pour la création de 49 lots et 3 ilots, Élaboration du document d'arpentage et Bornage des parcelles cessibles, pour un montant total de 20 300,00 € HT.

↳ BÂTIMENTS COMMUNAUX

➤ Restaurant scolaire - Choix des entreprises

Suite à l'analyse des offres établi par le Cabinet TRIADE, Maître d'Œuvre, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de valider le classement du rapport et attribue les marchés aux entreprises ayant déposé les offres les mieux-disantes (prix et qualité), comme suit :**

Lots	Entreprises retenues	Montant HT
1 - Terrassements VRD	GIRASE TP St Gilles Croix de Vie	156 372,79 €
2 - Espaces verts, Clôtures	ID VERDE Challans	31 343,31€
3 - Gros œuvre	TRAINEAU Aizenay	300 824,73 €
4 - Charpente Bois-Métal	MCPA Aizenay	71 457,13 €
5 - Couverture acier	BATITECH Cholet (49)	64 792,11 €
6 - Étanchéité	ASTEN BERGERET La Roche sur Yon	60 800,00 €
7 - Menuiseries ext. alu avec PSE 1	LE RABOT VENDÉEN Les Lucs s/Boulogne	63 535,81 €
9 - Menuiseries intérieures bois	TERRIEN La Roche sur Yon	45 069,23 €
10 - Cloisons sèches	ISOLYA Aizenay	79 856,40 €
11 - Cloisons frigorifiques	VSA Aménagement Bouguenais (44)	97 195,00 €
12 - Plafonds suspendus	PICHAUD VINET St Hilaire de Loulay	30 357,05 €
13 - Revêtements carrelés sols et murs	BARBEAU Coex	101 738,52 €
14 - Revêtements de sols textiles	GAUVRIT Challans	17 906,45 €
15 - Peinture, Revêtements muraux	BOCQUIER La Roche sur Yon	20 676,67 €
16 - Plomberie, Sanitaire	TURQUAND Le Poiré sur Vie	89 000,00 €
17 - Chauffage, Ventilation	TURQUAND Le Poiré sur Vie	218 670,00 €
18 - Électricité	SNGE OUEST La Roche sur Yon	101 700,00 €
19 - Équipements de cuisine	LE FROID VENDÉEN Venansault	242 643,12 €
	TOTAUX	1 793 938,32 €

et déclare sans suite la procédure de consultation relative au Lot n° 8 Serrurerie pour cause d'infructuosité en raison d'absence d'offre remise et décide de relancer une consultation pour l'attribution de ce lot.

➤ **Chaufferie Bois Groupe Scolaire - Choix des entreprises**

Suite à l'analyse des offres établi par le Cabinet WEPO, Maître d'Œuvre, Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de valider le classement du rapport et attribue les marchés aux entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuse, comme suit :**

Lots	Entreprises retenues	Montant HT
1 - Terrassements VRD	GIRASE TP St Gilles Croix de Vie	15 811,00 €
2 - Gros œuvre	TRAINEAU SA Aizenay	35 818,20 €
4 - Serrurerie	OS Métallerie St Germain sur Moine (49)	5 855,00 €
5 - Chaufferie, Électricité et Réseau de Chaleur	CORBÉ Climatique La Garnache	138 237,66 €
	TOTAUX	195 721,86 €

et **déclare sans suite la procédure de consultation relative au Lot 3 Étanchéité** pour cause d'infirmité en raison d'absence d'offre remise et **décide de relancer une consultation pour l'attribution de ce lot.**

➤ **Espace Culture & Vous - Toiture**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le devis de l'Entreprise Couverture MARTIN de Soullans pour la réfection de la couverture ardoises et zinguerie sur partie basse de l'Espace Culture & Vous** (salles CLEPHE et France Services), pour un **montant de 29 371,00 € HT.**

➤ **SYDEV - Effacement réseau et Travaux neufs d'éclairage public Rue des Prairies**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, les deux propositions techniques et financières émanant du SYDEV, pour la Rue des Prairies, comme suit :**

- **Effacement du réseau** pour un montant total de travaux de 176 104,00 € HT soit **une participation restant à la charge de la Commune de 54 558,00 €**,
- **Travaux neufs d'éclairage public** pour un montant total de travaux de 29 236,00 € HT soit **une participation restant à la charge de la Commune de 20 465,00 €.**

Ces travaux sont étroitement liés au déploiement de la fibre Optique suite au SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique).

↪ **ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **Convention de mise à disposition d'espaces et de locaux entre l'École privée « Sainte Marie » et l'OGEC - Année scolaire 2022/2023**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, le Conseil Municipal, **accepte, à la majorité, de passer une convention avec l'École privée « Sainte Marie » et l'OGEC concernant la surveillance sur la cour de récréation de l'école privée pendant la pause méridienne, par des agents communaux, de 12 h 10 à 12 h 40 et de 13 h 00 à 13 h 20, pour l'année scolaire 2022-2023, sous les conditions suivantes :**

- Aide au coucher : vote à bulletin secret : 18 votants, 10 pour, 4 contre et 4 abstentions,
- 3 agents communaux : vote à bulletin secret
 - 1^{er} vote : 18 votants, 7 pour, 7 contre et 4 abstentions,
 - 2^{ème} vote : 18 votants, 11 pour, 6 contre et 1 abstention.

↪ **RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE**

➤ **Préfecture - Convention pour la transmission électronique des actes**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 17 Août 2009, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une première convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et par délibération en date du 3 Octobre 2016 l'a autorisé à signer un avenant à la convention concernant la transmission électronique des documents budgétaires.

La Loi « Notre » portant nouvelle organisation territoriale rend obligatoire la dématérialisation des actes de certaines collectivités territoriales. Par ailleurs, la réforme de droit de la commande publique, entrée en vigueur en 2016, a fixé l'objectif d'une complète dématérialisation au 1^{er} Octobre 2018 des procédures de passation des marchés publics d'un montant supérieur à 25 000 € HT. Depuis le 9 Janvier 2019, l'application ACTES permet de transmettre sous format électronique des actes volumineux tels que ceux de la commande publique. L'extension du champ de télétransmissions nécessite toutefois une modification en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le projet de convention, proposé par le Représentant de l'État, pour la télétransmission des actes réglementaires, budgétaires et de commande publique.**

↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

➤ Budget Principal - Décision modificative 2

En raison de crédits insuffisants à certains chapitres du Budget Principal de l'exercice 2022, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'effectuer des crédits supplémentaires, par décision modificative n° 2**, comme suit :

Section d'Investissement

<u>En Dépenses</u> - article 2183 Matériel informatique	+ 828,00 €
<u>En Recettes</u> - article 10226 Taxe d'Aménagement	+ 828,00 €

↳ PERSONNEL COMMUNAL

➤ Tableau des effectifs - Adjoint Technique territorial Modification temps de travail

Après avoir entendu l'exposé de Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, sur la nouvelle organisation de l'Accueil périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics », le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de modifier un poste d'Adjoint Technique territorial, à temps non complet pour 28 h 30 au lieu de 12 h 15, à compter du 1^{er} Octobre 2022.**

↳ SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ

➤ Mairie de La Roche sur Yon - Convention de participation « La Joséphine 2022 »

Afin de concrétiser ce projet, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une convention avec la Mairie de La Roche sur Yon**, pour notre participation à cette course et marche au profit de la Ligue contre le cancer Vendée. Le parcours sur notre commune sera celui du circuit du Patrimoine (environ 5 kms) le 2 Octobre à 9 h. Une affiche présente plus en détails l'organisation.

➤ Association « Habitat et Humanisme Vendée » - Contrat tripartite pour l'accueil d'Ukrainiens

Après entretien avec Madame Cécile PENEZ, Coordinatrice de la Vie Associative, de l'Association « Habitat et Humanisme Vendée », partenaire de l'accueil des ukrainiens et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'accueil d'une famille ukrainienne dans la maison située 18 Place de l'Église, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer un contrat tripartite pour la location de ce logement, pour une provision de 300 € par mois** (120 € pris en charge par l'Association et 180 € par la famille, **pour une durée d'un an**, en précisant qu'un état des charges au plus près de la consommation de la famille sera fait au bout de 6 mois.

Monsieur le Maire souligne l'implication des élus, en particulier de Madame Claudine CHARRIER et de nos services, pour permettre à 2 familles de réfugiés ukrainiens de bénéficier de la générosité des Ligneronnais.

↳ DIVERS

➤ Identité de la Commune

Monsieur Cyril CONTESSE, Adjoint en charge du dossier, présente à l'Assemblée le projet visant à donner une nouvelle image, plus moderne, reflétant les valeurs de notre commune. Il demande aussi aux élus de lui communiquer sous 15 jours des propositions de slogan. La population sera également sollicitée.

➤ Service Jeunesse - Recrutement

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, nous fait part du recrutement pour le poste de directeur/animateur. Nous avons reçu plusieurs candidats, la réflexion d'une nouvelle organisation se poursuit. Le recrutement d'un second poste d'un animateur en formation BP JEPS est également en cours. Dans l'attente de ces proches nominations, des animations seront proposées par Marine avec l'appui du service jeunesse de Challans Gois.

➤ Points sur les travaux routiers (pétitions)

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, nous fait un point sur les travaux routiers sur notre commune :

- Chemin de la Grande Brosse : busage fossés et élargissement de la voie réalisés,
- Route de Villeneuve : pose de chicanes en cours,
- La Salette : sécurisation du pont en cours,
- Rue des Prairies : étude en cours.

Les riverains ont été ou seront informés de l'évolution de ces chantiers.

➤ Forum des Associations/Nouveaux arrivants/Livret Citoyen du 10 Septembre 2022

Monsieur le Maire et Madame Carine MIGNÉ nous font part de ces événements qui se dérouleront le 10 Septembre 2022 au complexe sportif.

➤ Réunion publique du 19 Septembre 2022

Monsieur le Maire nous fait part du retour de ce traditionnel rendez-vous démocratique stoppé par la crise sanitaire. Cette réunion publique se déroulera le 19 Septembre prochain à 20 h à la salle Jacqueline Auriol. Ce sera l'occasion de présenter l'équipe municipale et d'échanger librement sur les dossiers en cours. Des questions pourront être transmises auparavant jusqu'au 12 septembre.

↳ QUESTIONS DIVERSES

➤ Travaux d'eaux pluviales - Réalisation d'un bassin d'orage Rue du Bureau

Après réunion avec le Cabinet AMEAS, Maître d'œuvre, pour ce projet, Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, nous fait part du projet d'acquisition du terrain pouvant accueillir un bassin d'orage au niveau de la Rue du Bureau, en lien avec les travaux d'aménagement programmés des 3 rues de l'ancien bourg.

Dans l'attente d'une réponse du Conseil Départemental sollicité le 16 Juin dernier, et afin ne pas perdre de temps sur ce projet, il propose à l'Assemblée d'étudier l'utilisation du terrain de l'Aire de repos du Calvaire pour réaliser ce bassin et de prévoir le projet d'aire de camping-car sur un autre lieu par exemple le terrain de l'ancienne lagune Beauséjour.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur l'orientation ces deux projets et demande à Monsieur Jean-Claude BIRON de poursuivre les études de faisabilité.

Séance levée à 23 h 46.

Pour extrait, Affiché le 13 Septembre 2022
Le Maire, Thierry RICHARDEAU.



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 3 Octobre 2022 à 20 h 30.